



CTS EXPLOITATION.

3 rue d'ÉDIMBOURG

75008 PARIS.

Tél. SNCF : 30 39 28 /PTT : 01 53 25 39 28

Fax : 30 39 33

LA REVOCATION, NE PEUT PAS ETRE LA SEULE SOLUTION !

Dès septembre 2004, la CGT est intervenue et a alerté la Direction sur les errances du système MOSAÏQUE, et les problèmes que cela pourraient engendrer. **Force est de constater que nous ne nous trompons pas. Aujourd'hui des sanctions lourdes de conséquences sont notifiées.**

La CGT est pourtant intervenue à tous les niveaux de l'entreprise :

- ✓ *Direction d'établissement, et d'UO.*
- ✓ *Audiences régionales (3).*
- ✓ *Audience nationale auprès de la Direction de l'IDF.*
- ✓ *Courrier au président de la SNCF.*

Devant une direction jusqu'au-boutiste et imperméable aux revendications des cheminots et de leur organisation syndicale CGT en matière d'organisation du travail, qui préfère révoquer des agents, au lieu de répondre aux errances d'un système qu'elle a, elle-même mis en place.

La CGT ne peut pas accepter cette situation de blocage, et estime que la direction a aussi sa part de responsabilité dans cette affaire.

Face aux dysfonctionnements toujours existants, que la direction laisse «**encore**»

et «**toujours**» perdurer, **une seule question nous vient à l'esprit, POURQUOI ?**

Comment une entreprise comme la SNCF a pu arriver à une telle situation ? Elle a, par son « laxisme », incité des agents à fauter!

La direction est entièrement responsable de l'organisation du travail dans les gares.

Comment peut elle reprocher à des agents des erreurs dans la distribution des titres alors qu'elle sait qu'ils travaillent régulièrement sur les caisses de leurs collègues, et qu'aucune passation de caisse ne se fait, ce qui n'est pas réglementaire. Pour respecter la réglementation, un arrêté de séance doit être fait.

La CGT exige la mise en place d'une procédure informatique rapide qui permette à chaque agent, et à tout moment, de travailler à son compte sur n'importe quel poste sans être «inquiété». Nous invitons les agents commerciaux à respecter les procédures réglementaires à la lettre, pour leur éviter des ennuis par la suite.

FORMATION DES AGENTS

Un grand nombre d'agents sont dans l'incapacité de lire l'intégralité d'un bordereau de séance car la formation sur les procédures comptables est quasi inexistante.

Aussi, lorsqu'il apparaît en bas à gauche du compte-rendu des titres «non distribués», des titres «émis», des titres «rebutés» et des titres «absents» ces éléments ne les interpellent pas et pour cause, **ils n'ont pas été formés.**

Dans le même temps, la politique de l'entreprise est d'accentuer la pression managériale sur les DPX en poussant les agents à atteindre leurs objectifs et ainsi n'ont pas le temps de faire respecter les fondamentaux concernant les procédures comptables.

Tant que les dysfonctionnements perdurent, nous demandons que les contrôles comptables soient amplifiés par les DPX, les ACM et le BCC.

ENTRETIEN AVEC LA BRIGADE FINANCIERE (SUGE)

La CGT dénonce les pressions psychologiques exercées sur les agents lors des entretiens avec la délinquance financière, qui applique les consignes de la direction, **et rappelle qu'ils ne peuvent être en aucune façon des interrogatoires. Nous vous conseillons aussi de ne pas signer le compte-rendu d'entretien établi par la délinquance financière.**

Dans ce dossier très difficile, la SNCF est confrontée à trois cas de figures

- ✓ l'agent malhonnête,
- ✓ l'agent qui a fauté,
- ✓ l'agent innocent.

Face à cela, il existe le Conseil de Discipline constitué de trois représentants du personnel, trois représentants de l'entreprise qui se doivent d'étudier les dossiers au cas par cas et d'appliquer une sanction à la hauteur de la faute (chapitre 9 du statut).

A chaque conseil de discipline, c'est la sanction maximum qui a été proposée, et validée par les représentants de la direction : LA REVOCATION.

La CGT affirme avec force que certains agents se retrouvent exclus de la SNCF alors qu'il ne pèse sur eux que des présomptions de malversation. Il faut reprendre le chemin de l'intelligence et du respect du statut dans l'intérêt de toutes les parties.

INFOS

Pour infos, à ce jour la région de Paris St Lazare a révoqué 20 agents et 3 ont été poussés à démissionner sur un total de quarante agents concernés. Sur l'établissement de MSV 35 agents commerciaux en moins sur l'effectif.

Sur l'établissement Exploitation de Paris St Lazare, à ce jour la délinquance financière est au stade de l'enquête.

La CGT a demandé à la direction de faire une expertise sur la fiabilité de son outil comptable, afin de déterminer la véracité des arrêtés de séances déséquilibrés, et d'associer les différentes instances paritaires sur les questions du :

- ✓ **Respect de la réglementation sur les aspects comptables.**
- ✓ **De la formation de l'ensemble des agents commerciaux exécutions et maîtrises concernant les procédures comptables.**
- ✓ **De l'application des procédures informatiques permettant aux agents d'interrompre une séance d'une manière rapide et simple.**

Paris, le 22 août 2006.